

## Séance publique du 21 janvier 2003

### Délibération n° 2003-0982

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2003 - Budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 31 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2003 du budget annexe des eaux, qui est soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 54 038 757 € en dépenses et en recettes, toutes sections confondues.

En raison de l'affermage du service d'eau potable, le budget d'exploitation arrêté à 21 483 737 € reflète pour l'essentiel des flux financiers entre la Communauté urbaine et les compagnies fermières. La section d'investissement de 32 550 020 € traduit l'effort financier consenti par la collectivité pour la mise en œuvre des objectifs du plan de mandat : qualité et sûreté de la production et de la distribution d'eau potable, service public vital pour la population de l'agglomération.

La progression des investissements pour cet exercice et les suivants justifie le recours à l'emprunt.

Ce budget d'un service public à caractère industriel et commercial est régi comptablement et budgétairement par l'instruction M49, révisée par l'arrêté du 27 août 2002. La gestion financière se fait en investissement, comme pour tous les budgets de la Communauté, par autorisations de programmes et crédits de paiement. Les crédits inscrits le sont pour leurs montants toutes taxes comprises. La TVA, due et mandatée dans les écritures budgétaires, est récupérée par les fermiers auprès des services fiscaux puis reversée à la Communauté urbaine. Ceci donne lieu à des écritures d'ordre, en dépenses et en recettes, et augmente les volumes d'investissement de 3,5 M€, sans signification économique.

La production annuelle d'eau potable, de l'ordre de 110 millions de mètres cubes, se fait pour l'essentiel à partir de la zone de captage de Crépieux-Charmy au nord de Lyon. Les eaux sont traitées par l'usine de Croix-Luizet et si besoin, par celle de Rillieux la Pape. La distribution est assurée par un réseau de plus de 3 600 kilomètres auprès de 260 000 abonnés, réseau qu'il convient de pérenniser et d'étendre.

#### Budget primitif 2003 - budget annexe des eaux - présentation générale (en € TTC) - tableau n° 1

Libellé	Charges	Produits
<b>Exploitation</b>		
<b>mouvements réels</b>	<b>5 769 017</b>	<b>19 779 471</b>
dont redevance d'exploitation		9 094 090
dont remboursement de la dette	2 343 444	9 153 881
<b>mouvements d'ordre</b>	<b>15 714 720</b>	<b>1 704 266</b>
intérêts courus	15 900	
amortissements	9 998 820	1 704 266

virement à la section d'investissement	5 700 000	
sous-total de l'exploitation	21 483 737	21 483 737
<b>Investissement</b>		
<b>mouvements réels</b>	<b>30 850 754</b>	<b>16 840 300</b>
investissement opérationnel	22 344 848	3 798 068
dont opérations déjà individualisées	5 035 848	1 063 818
dont opérations déjà globalisées	14 352 000	2 352 000
dont en attente d'affectation	2 957 000	382 250
créances de TVA	3 542 232	3 542 232
programme d'emprunts et dettes	4 942 784	9 500 000
dépenses imprévues	20 890	
<b>mouvements d'ordre</b>	<b>1 704 266</b>	<b>15 714 720</b>
intérêts courus		15 900
amortissements	1 704 266	9 998 820
virement de la section d'exploitation		5 700 000
sous-total de l'investissement	32 555 020	32 555 020
<b>total du budget annexe des eaux</b>	<b>54 038 757</b>	<b>54 038 757</b>

### Section d'exploitation

Arrêtée à 21,484 M€ la section d'exploitation est en progression par rapport à 2002 (2,83 %) en dépenses et en recettes. L'autofinancement dégagé s'élève à 14 M€, légèrement supérieur de 0,2 M€ à celui de l'an dernier (13,8 M€). La part des amortissements est toujours de 9 M€ en charge nette, le virement à la section d'investissement peut être évalué à 5,7 M€, contre 4,8 M€ en 2002.

### Les produits de l'exploitation (tableau n° 2)

En mouvements réels les produits s'élèvent à 19,8 M€, ils étaient de 19,2 M€ en 2002, ce qui fait une progression de 3 %.

### Budget primitif 2003 - budget annexe des eaux - produits d'exploitation (en € TTC) - tableau n° 2

	Nature	BP 2002	BP 2003	Taux d'évolution
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>366 045</b>	<b>386 100</b>	<b>5,48 %</b>
	remboursement des charges sociales			
<b>70</b>	<b>Ventes de produits</b>	<b>1 524</b>	<b>1 000</b>	<b>- 34,38 %</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>9 182 784</b>	<b>9 824 090</b>	<b>6,98 %</b>
	2° élément de la redevance (exploitation)	8 924 518	9 094 090	1,90 %
	redevance Voies navigables de France	195 000	530 000	171,79 %
	redevances Télécom, Edf	63	200	216,13 %
		266	000	
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>9 284 505</b>	<b>9 153 881</b>	<b>- 1,41 %</b>
	1er élément de la redevance (dette)	9 210 808	9 153 881	- 0,62 %
	autres produits ( dont usine de secours)	73 697	0	- 100,00 %
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>354 443</b>	<b>414 400</b>	<b>16,92 %</b>
	remboursement des taxes foncières	320 905	331 900	3,43 %
	remboursements assurances, cessions actifs	33 538	82 500	ns

	<b>total des mouvements réels</b>	<b>19 189 301</b>	<b>19 779 471</b>	<b>3,08 %</b>
	<b>Amortissements</b>	<b>1 703 045</b>	<b>1 704 266</b>	<b>0,07 %</b>
	<b>total général des produits</b>	<b>20 892 346</b>	<b>21 483 737</b>	<b>2,83 %</b>

Le produit de la redevance d'exploitation, 2° élément du contrat d'affermage, est de 9,09 M€, en hausse de 1,90 % par rapport à 2002.

Le remboursement de la dette contractée pour les biens transférés au 1er janvier 1987, s'élève à 9,15 M€. Il suit le rythme d'amortissements du capital d'une dette en extinction et est en diminution de 0,62 %. A titre d'information, l'annuité de la dette, pour cette année, s'élève à 7,29 M€. La couverture de l'annuité par le remboursement de la dette est de 125 % ( tableau n° 3).

### Budget primitif 2003 - budget annexe des eaux - évolution des redevances de l'affermage - tableau n° 3

Libellé	CA 1998	CA 1999	CA 2000	CA 2001	BP 2002	BP 2003
remboursement de la dette (1er élément)	11,69 €	11,32 €	10,88 €	9,73 €	9,29 €	9,15 €
redevance d'exploitation (2° élément)	8,20 €	8,40 €	8,39 €	8,64 €	8,92 €	9,09 €
<b>sous-total des versements des fermiers</b>	<b>19,89 €</b>	<b>19,72 €</b>	<b>19,27 €</b>	<b>18,37 €</b>	<b>18,21 €</b>	<b>18,25 €</b>
<b>évolution annuelle ( en % )</b>	<b>- 1,16 %</b>	<b>- 0,83 %</b>	<b>- 2,28 %</b>	<b>- 4,65 %</b>	<b>- 0,90 %</b>	<b>0,21 %</b>
recettes réelles d'exploitation	21,17 €	21,21 €	20,36 €	19,33 €	19,19 €	19,49 €
<b>ratio des versements /recettes réelles</b>	<b>93,95 %</b>	<b>92,97 %</b>	<b>94,64 %</b>	<b>95,05 %</b>	<b>94,89 %</b>	<b>93,61 %</b>
<b>évolution du ratio</b>	<b>- 1,30 %</b>	<b>- 1,04 %</b>	<b>1,79 %</b>	<b>0,44 %</b>	<b>- 0,17 %</b>	<b>- 1,35 %</b>
annuité de la dette à long terme	12,12 €	11,31 €	8,98 €	7,39 €	7,30 €	7,29 €
<b>taux de couverture de l'annuité</b>	<b>96,44 %</b>	<b>100,11 %</b>	<b>121,15 %</b>	<b>130,56 %</b>	<b>127,26 %</b>	<b>125,57 %</b>

Les autres produits concernent divers remboursements et reversements : celui des charges sociales des personnels détachés, des taxes foncières et la contre-valeur de la redevance versée à Voies navigables de France.

### Les charges de l'exploitation

Les charges réelles, s'élèvent à 5,769 M€ contre 5,426 M€ l'an passé, la part la plus importante est celle des intérêts de la dette (2,343 M€) en régression de 10,75 % cette année. Par effets conjugués de l'extinction de contrats anciens et de l'amortissement anticipé de contrats en cours, le désendettement de ce budget malgré les avances accordées par l'Agence de l'eau laissent une marge de manœuvre intéressante pour le financement des investissements.

Les autres charges sont destinées, outre les achats, à la prise en charge des prestations extérieures en particulier des frais d'études dont 100 000 € doivent financer le plan de secours EDF. Les dépenses sont en partie destinées à porter les charges sociales des personnels détachés, qui sont remboursées par ailleurs.

Les dotations aux amortissements de 9 M€ en produit net, les intérêts courus non échus effectuent avec le virement de 5,7 M€, un transfert de crédits vers l'investissement de 14 M€ supérieur à celui de l'année précédente de + 1,60 %.

**Budget primitif 2003 - budget annexe des eaux - charges d'exploitation (en € HT) - tableau n° 4**

chapitre	Libellé	BP 2002	BP 2003	Evolutions.
	achats et fournitures	3 049	3 000	- 1,61 %
	services extérieurs	279 336	362 480	29,76 %
	autres services extérieurs	95 038	102 300	7,64 %
	autres impôts et taxes assimilées	519 716	862 000	65,86 %
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>897 139</b>	<b>1 329 780</b>	<b>48,22 %</b>
	personnel extérieur	243 918	245 000	0,44 %
	versement transport et cotisations	11 525	20 149	74,83 %
	dont centre de gestion			
	charges de personnel	1 337 466	1 372 530	2,62 %
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 592 909</b>	<b>1 637 679</b>	<b>2,81 %</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>151 620</b>	<b>387 620</b>	<b>155,65 %</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (hors intérêts courus)</b>	<b>2 625 621</b>	<b>2 343 444</b>	<b>- 10,75 %</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>120 944</b>	<b>43 393</b>	<b>- 64,12 %</b>
	dépenses imprévues	37 322	27 101	- 27,39 %
	<b>sous-total des mouvements réels</b>	<b>5 425 555</b>	<b>5 769 017</b>	<b>6,33 %</b>
	intérêts courus non échus	11 122	15 900	42,96 %
	dotations aux amortissements	10 655 669	9 998 820	- 6,16 %
	virement à la section d'investissement	4 800 000	5 700 000	18,75 %
	<b>sous-total des mouvements d'ordre</b>	<b>15 466 791</b>	<b>15 714 720</b>	<b>1,60 %</b>
	<b>total général des charges</b>	<b>20 892 346</b>	<b>21 483 737</b>	<b>2,83 %</b>

**Section d'investissement**

La section d'investissement a été arrêtée à 32,555 M€.

La Communauté urbaine assure les investissements dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse dont les objectifs sont repris dans le plan de mandat, pour une politique visant la qualité de l'eau potable, la permanence des débits et les quantités distribuées par un réseau qui avoisine les 3 600 kilomètres.

La programmation pluriannuelle des investissements, recalée et approuvée le 16 décembre 2002, prévoit une enveloppe de 4 M€ en charge nette, à laquelle le cadrage du budget primitif 2003 se conforme. Les opérations globalisées pourraient mobiliser 12 M€ de charge nette, la part à affecter aux paiements de nouveaux investissements pourraient s'élever à 2,6 M€ en charge nette en 2003. Au total 18,6 M€ de charge nette pourraient être consacrés aux paiements en 2003 des investissements opérationnels en dépenses, en 2003 ce sont 22,4 M€ qui sont inscrits, pour l'exercice, financés par les recettes de TVA à hauteur de 3,8 M€.

La charge nette est financée par l'épargne nette de 9 M€, et le recours à l'emprunt pour un montant de 9,5 M€.

## L'investissement opérationnel

La charge nette des paiements en 2003 l'investissement opérationnel s'élève à 18,6 M€, en augmentation de 7 M€ par rapport à 2002. En effet un faible montant a été inscrit en recettes par prudence, seuls les remboursements de TVA ont été prévus, les aides et avances attendues de l'Agence n'ayant pas été encore notifiées.

Les crédits de paiement individualisés sont estimés à 5 M€, dont 0,264 M€ pour les programmes informatiques, 3,3 M€ pour l'augmentation de la capacité de stockage, 0,7 M€ pour la sécurité de la ressource et 0,5 M€ pour la sécurité de l'adduction.

Les programmes globalisés autorisés à 12 M€ de charge nette feront l'objet d'une présentation séparée et détaillée en 2003. Ils comprennent le programme général de travaux et les travaux pour tiers, la maintenance informatique, les programmes annuels pour la sécurité de la ressource et de l'adduction.

Au fur et à mesure de l'avancement des montages techniques et financiers des dossiers d'autres opérations pourraient être individualisées à hauteur de 3 M€ en crédits de paiement et 2,6 M€ en charge nette.

## Les mouvements financiers

Les mouvements financiers prévisionnels assurent le financement de la charge nette. Les dépenses réelles sont destinées à assurer l'amortissement du capital de la dette pour 4,9 M€.

Les recettes d'investissement, outre les créances de TVA, sont des produits internes provenant de la section d'exploitation à hauteur de 14 M€, avec les amortissements techniques et financiers, et le virement de la section d'exploitation qui devrait se dégager de l'exercice 2002.

Le budget s'équilibre avec l'inscription d'un emprunt de 9,5 M€ qui ne met pas en péril la santé financière de ce budget, dont le désendettement est constant depuis 15 ans.

## Budget primitif 2003 - budget annexe des eaux - section d'investissement - tableau n° 5

Investissement opérationnel	Dépenses	Recettes	Charge nette
<b>Informatique</b>	<b>264 000</b>	<b>30 973</b>	<b>233 027</b>
cyber administration et services	132 000	21 632	110 368
politique d'équipement informatique	30 000		30 000
modernisation informatique et nouveaux projets	15 000		15 000
évolution SIG	57 000	9 341	47 659
gestion de l'espace	30 000		30 000
<b>Augmentation de la capacité de stockage</b>	<b>3 300 000</b>	<b>540 803</b>	<b>2 759 197</b>
station Saint Irénée à Lyon 5°	1 500 000	245 819	1 254 181
station de Fontanières à Sainte Foy lès Lyon	1 800 000	294 983	1 505 017
<b>Sécurité de la ressource</b>	<b>689 848</b>	<b>113 052</b>	<b>576 796</b>
transfert des captages de Saint Priest	410 000	67 191	342 809
passerelle sur champs captants	229 848	37 667	192 181
barrière hydraulique 2° tranche	50 000	8 194	41 806
<b>Sécurité de l'adduction et de la distribution</b>	<b>482 000</b>	<b>78 990</b>	<b>403 010</b>
Neuville sur Saône - rue Rey Loras	482 000	78 990	403 010
<b>Cité Berliet à Saint Priest</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>
<b>sous-total des opérations déjà individualisées</b>	<b>5 035 848</b>	<b>1 063 818</b>	<b>3 972 030</b>
<b>sous-total des opérations globalisées</b>	<b>14 352 000</b>	<b>2 352 000</b>	<b>12 000 000</b>
<b>sous-total des crédits de paiement en attente</b>	<b>2 957 000</b>	<b>382 250</b>	<b>2 574 750</b>
<b>total de l'investissement opérationnel</b>	<b>22 344 848</b>	<b>3 798 068</b>	<b>18 546 780</b>

<b>Mouvements financiers</b>			
<b>Mouvements réels</b>	<b>8 505 906</b>	<b>13 042 232</b>	<b>- 4 536 326</b>
programme d'emprunt		9 500 000	- 9 500 000
dettes	4 942 784		4 942 784
créances de TVA	3 542 232	3 542 232	0
dépenses imprévues	20 890		20 890
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>1 704 266</b>	<b>15 714 720</b>	<b>- 14 010 454</b>
intérêts courus non échus		15 900	- 15 900
dotation aux amortissements	1 704 266	9 998 820	- 8 294 554
virement de la section d'exploitation		5 700 000	- 5 700 000
<b>total des mouvements financiers</b>	<b>10 210 172</b>	<b>28 756 952</b>	<b>- 18 546 780</b>
<b>total de la section d'investissement</b>	<b>32 555 020</b>	<b>32 555 020</b>	

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 2 décembre 1996 et celle n° 2002-930 en date du 16 décembre 2002;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le budget primitif de l'exercice 2003 du budget annexe des eaux, arrêté à 54 038 757 €.

**2° - Dit** que les crédits sont exécutoires par le comptable public pour leurs montants par compte à deux chiffres pour la section d'investissement et des chapitres globalisés en exploitation tels que définis pour l'arrêté au 27 août 2002.

**3° - Décide** l'attribution de subventions accordées, telles qu'elles figurent dans l'état annexé au projet de budget.

**4° - Applique** les durées d'amortissement telles qu'approuvées par le conseil de Communauté lors de sa séance du 2 décembre 1996.

**5° - Confirme** que, pendant l'année 2003, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étendra également aux agents communautaires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,